

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à huis clos à la salle des séances du conseil située au 1216, rue Principale, ce cinquième jour de mai 2021 (05-05-2021) à 14 heures 15 et à laquelle sont présents les membres suivants :

Lucie Geoffrion Robert Tessier Micheline Demers
Gaétan Beauchesne

Absente :
Marlène Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire.
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2021-05-067 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Micheline Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous
présenté :

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021.
4. Présentation des comptes.
5. Demande de la communauté St-Roch-de-Mékinac, location de la salle Anna Nobert pour les célébrations dominicales.
6. Changement d'une vitre, moulure et loquet à la salle de l'Âge d'Or.
7. Remplacer l'ordinateur du maire.
8. Travaux électriques pour installation des thermopompes.
9. Embauche étudiant Emploi Canada.
10. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
11. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2021-07-006, modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats.
12. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2021-07-003 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003.
13. Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet modifiant règlement de zonage 2015-07-003.
14. Mois de l'arbre et des forêts 2021.
15. Réfection chemin du Lac Vlimeux.
16. Demande d'appui pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
17. Vente par la municipalité terrain au 1465, Chemin Val Mékinac.
18. Feux d'artifice MAE.
19. Varia -
20. Période des questions.
21. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-068 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2021

Il est proposé Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 avril 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-069 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'avril 2021 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu que des comptes au montant 51 874.16 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 51 874.16 \$ sont disponible en date du 05 mai 2021.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2021-05-070 Demande de la communauté St-Roch-de-Mékinac, location de la salle Anna Nobert pour les célébrations dominicales.

M. Gaétan Beauchesne se retire de la discussion étant Président de l'Âge d'Or.

ATTENDU la demande en date du 13 avril 2021, de la communauté de Saint-Roch-de-Mékinac concernant la location de la salle Anna Nobert, située au 1455 boul. Ducharme;

ATTENDU que cette demande consiste à louer la salle à des fins de célébrations dominicales et messes tenues le dimanche de 8:30 hres à 12:00 hres, ainsi que la veille de Pâques et le 24 décembre veille de Noël de 18:00 hres à 24:00 hres.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- la municipalité accepte la demande de la communauté de Saint-Roch-de-Mékinac;
- la municipalité accepte la location de la salle Anna Nobert, sans frais pour les célébrations dominicales.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-071 hangement d'une vitre, moulure et loquet à la salle de l'Âge d'Or

ATTENDU qu'une vitre a été fracassée à la salle Anna Nobert;
ATTENDU que le loquet ainsi que la moulure sont endommagés.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- la municipalité autorise la dépense pour la réparation de cette fenêtre.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-072 Remplacer l'ordinateur du maire

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau du maire, ce dernier étant désuet;
 - autoriser l'achat chez Réseau Velox Inc.
- Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-073 Travaux électriques pour installation des thermopompes

ATTENDU que la municipalité a installé 8 thermopompes au bureau municipal;

ATTENDU que la municipalité doit ajouter un panneau de 200 amp 120-240;

ATTENDU l'estimé des travaux de Val-Maurice Électrique Inc. au coût de 6 440 \$ plus taxes.

Il est proposé par Rober Tessier
appuyé par Micheline Demers

et résolu d'accepter l'estimé des travaux de Val-Mauricie Inc. au coût de 6 440 \$ comprenant un nouveau panneau électrique, câblage, sectionneur, disjoncteur et main d'œuvre.

-Adoptée-

Résolution 2021-05-074 Embauche étudiant Emploi Canada

ATTENDU que la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvé.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- embaucher Mathis Bélair comme manœuvre municipal pour une période de 8 semaines à 35 heures semaine au taux horaire de 13.50 \$;
- cet emploi débutera ± le 14 juin 2021.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-075 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion

et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'avril 2021.

-Adoptée-

Gaétan Beauchesne, conseiller par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-07-006, règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2015-07-006;
- Dépose le premier projet de règlement numéro 2021-07-006, règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2015-07-006.

Micheline Demers, conseillère par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-07-003, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003;
- Dépose le premier projet de règlement numéro 2021-07-003, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2015-07-003.

Robert Tessier, conseiller par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 001-UR-2021, règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003;
- Dépose le premier projet de règlement numéro 001-UR-2021, règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 2015-07-003.

Résolution 2021-05-076 Mois de l'arbre et des forêts 2021.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Michel Lapointe à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2021 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-077 Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres de domaine de l'État

ATTENDU qu'un montant de 26 200\$ est accordé à la municipalité dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que Jimmy Marcouiller, chargé de projets de la MRC de Mékinac, a préparé un appel d'offre sur invitation pour la réfection du chemin du Lac Vlimeux;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 mai 2021 à 11 heures;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a soumissionné.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- d'accepter la soumission de Les Excavations Jovanex Inc. au coût de 19 988.50 \$ taxes en sus pour l'exécution de ces travaux;
- d'autoriser Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, à déposer ce projet à la MRC de Mékinac et à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-078 Demande d'appui pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercées sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-079 Vente par la municipalité terrain au 1465, Chemin Val Mékinac

ATTENDU que la municipalité désire vendre une partie de terrain du lot 4 526 176, situé au 1465, chemin du Val-Mékinac;

ATTENDU que ce terrain à une superficie de ± 1313.5 m² donc une largeur de ± 43.14 m de ligne avant, une profondeur moyenne de ± 29.72 m et une largeur de ± 44 m de la ligne arrière.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- d'offrir ce terrain à la population par affichage;
- le prix de vente de ce terrain est de 10 000 \$;
- les coûts engendrés pour l'acquisition de ce terrain tels que les frais d'arpentage, de cadastrale et de notaire seront aux frais de l'acquéreur.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-05-080 Feux d'artifice MAE

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dépense de 1 000 \$ pour un feu d'artifice qui se tiendra le 15 mai 2021 dans la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé Gaétan Beauchesne. Il est 14 heures 30.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».